



Commune de Mardié

Projet éducatif pour l'enfance et la jeunesse

Introduction

Le projet éducatif définit les orientations et les valeurs éducatives que souhaite mettre en place la municipalité de Mardié.

Il sert de référence à l'ensemble du personnel qui intervient auprès des enfants.

Les priorités inscrites dans le projet éducatif seront le fil conducteur, l'axe de travail et le lien entre les différentes structures municipales regroupées au sein du service Enfance jeunesse.

Le projet éducatif vise à harmoniser les pratiques, à favoriser le dialogue entre les différents partenaires éducatifs, associations, bénévoles... Il témoigne de l'engagement éducatif des différentes structures qui ne sont pas de simples garderies mais des espaces d'accueil collectif à caractère éducatif.

Il s'adresse à l'ensemble du personnel d'accueil afin que chacun selon son rôle et sa mission participe à cet engagement éducatif.

Il s'adresse aux parents, à qui il permet de mieux confronter les objectifs de ce projet avec leurs propres valeurs éducatives.

À partir de ces valeurs éducatives définies par l'organisateur, les responsables du service enfance-jeunesse, en concertation avec leur équipe, devront mettre en œuvre et évaluer les projets pédagogiques des différentes structures communales.

Il est primordial que les différents acteurs travaillent en équipe, créent des passerelles et atteignent une cohérence dans leurs actions, en étant centré sur l'enfant, son bien-être et sa sécurité mais également en mettant en avant les valeurs éducatives que l'organisateur souhaite inscrire dans le quotidien des enfants, par des actions simples ou par le biais de projets qui les amènent à agir de manière responsable et autonome.

1°) Les valeurs éducatives

La municipalité fait des apprentissages à la citoyenneté, au bien vivre ensemble et au développement durable les piliers de son action éducative.

La citoyenneté

Il est essentiel d'accorder à chaque enfant la même dignité quel que soit son âge, son sexe, son origine, sa culture, sa situation sociale.

Les enfants évoluent ensemble dans le respect mutuel et dans l'échange. Dans la structure dans laquelle il sera accueilli, l'enfant devra témoigner d'un comportement sociable, prendre conscience de la diversité des personnes et des différences. Il devra trouver sa place au sein du groupe.

L'enfant sera associé à l'élaboration des règles de vie, devra comprendre leur raison d'être et devra les respecter. Il devra également respecter les autres, le matériel et son environnement.

L'équipe devra favoriser les actions de prévention, promouvoir les actions liées à la sécurité et sensibiliser sur les conduites à risque.

L'accueil et le suivi des enfants en situation de handicap seront réfléchis, discutés et adaptés aux besoins des familles.

L'implication et l'engagement des jeunes dans la vie municipale (se présenter dès le CM2 aux élections pour le Conseil Municipal Jeunes par exemple) et la vie associative seront encouragés et accompagnés.

Les projets menés par le CMJ seront mis en valeur et l'importance de leur participation citoyenne sera réaffirmée.

Les liens avec l'école quant à la participation des écoliers aux cérémonies commémoratives aux actions liées à la sécurité ou les actions solidaires seront renforcés.

Le bien vivre ensemble

L'équipe veillera à favoriser l'esprit d'entraide et de solidarité entre les enfants et entre les tranches d'âge différentes, elle devra réfléchir à la place et au rôle de chacun pour favoriser ce vivre ensemble et apprendre à vivre en pensant aux autres.

Elle aidera au développement d'événements fédérateurs solidaires ou festifs et promouvra les actions intergénérationnelles.

Dans le cadre de son apprentissage à la vie sociale, l'enfant sera aidé à se confronter aux autres pour se construire et s'ouvrir au monde de manière harmonieuse.

Des activités diversifiées et porteuses de sens seront proposées à l'enfant afin qu'il puisse enrichir son horizon et se dépasser.

L'adulte doit mettre en avant l'égalité de droit de chacun à s'exprimer et ne pas accepter ce qui va à l'encontre du fonctionnement du groupe.

Acquérir le sens de l'intérêt collectif c'est échanger, partager, faire avec les autres, s'entraider et prendre appui sur les compétences de chacun.

Le développement durable

La politique de la municipalité veut se traduire par des actions d'éducation à l'environnement et des activités en lien direct avec le cadre naturel qui entoure l'enfant.

Nous voulons favoriser les situations où les enfants seront acteurs dans la conception de leurs projets environnementaux et actifs dans leurs réalisations.

L'équipe éducative aura la responsabilité de sensibiliser les enfants à leur environnement et de favoriser toutes les actions en lien avec les gestes écologiques : gaspillage alimentaire, recyclage, tri ...

Les espaces mis à disposition par la commune et dédiés au jardinage seront valorisés : carrés potagers à l'école et à l'ACM, futur jardin pédagogique au Clos de l'Aumône.

2°) Communication et harmonisation des savoir-faire

Les différentes structures communales doivent travailler en collaboration afin de créer des liens et des passerelles.

Un plan de communication sera établi afin de tenir informés les différents partenaires éducatifs, les familles, les associations, l'école et les services extérieurs à l'enfance-jeunesse, si besoin.

Les règlements intérieurs ou de fonctionnement des différents accueils (accueil du matin, de la pause méridienne, du soir, accueil du mercredi et des vacances, accueil au restaurant scolaire et à la halte-garderie) ont été mis à jour en décembre 2020 en partenariat avec les élus de la commission enfance-jeunesse. Ils sont diffusés via le portail famille et le site internet de la commune. Les responsables des structures doivent s'assurer de l'approbation du règlement intérieur au moment des inscriptions dans les différents services.

Les règlements intérieurs précisent de manière détaillée le fonctionnement de chaque structure :

- Description de la structure - Capacité d'accueil - Horaires d'ouverture et spécificités
- Les modalités d'inscription - Délais et conditions d'annulation - Priorisation
- Tarification - Facturation - Règlement : un tarif au quotient familial sera pratiqué sur les accueils du matin, du soir, des mercredis et des vacances à partir de juillet 2021
- Les conditions d'accueil - Le personnel
- L'organisation des activités sur les différents temps d'accueil
- La restauration,
- Les allergies et autres régimes - Santé et hygiène - Prise de médicaments
- Accueil des enfants souffrant de troubles de la santé ou d'un handicap
- Sécurité – Discipline - Sanctions
- Assurance - Recommandations pratiques

Les règlements intérieurs sont consultables sur le lieu d'accueil, sur le portail famille et sur le site internet de la commune.

3°) Moyens matériels et financiers

Un budget de fonctionnement et un budget d'investissement sont votés chaque année par le Conseil municipal. Ces budgets concernent tous les services en lien avec l'enfance-jeunesse et la petite enfance. Ils tiennent compte des projets proposés par les responsables de structures.

Des locaux spécifiques sont à disposition, notamment un centre de loisirs ouvert en 2012, un plateau multisport, différentes salles communales, une salle de motricité. De nombreux jeux extérieurs sont également disponibles.

Un tarif au quotient familial, adapté en fonction des revenus, sera effectif sur les accueils du matin, du soir, du mercredi ainsi que pour l'accueil extrascolaire des vacances.

4°) Un juste équilibre entre chaque partenaire éducatif

La volonté de la municipalité est de proposer un service public de qualité afin de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Elle souhaite créer des conditions d'accueil favorables et établir une réelle coéducation dans le respect des règles de chacun.

Les élus portent le projet éducatif et décident de ses orientations, ils sont à l'écoute des besoins des familles, des enfants et des jeunes.

Les agents assurent l'élaboration et la réalisation des projets émanant de la politique enfance-jeunesse.

Les partenaires institutionnels (la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale Centre Val de Loire-Loiret, la PMI, le Service Départemental de la Protection Sanitaire, Alimentaire, Vétérinaire...) délivrent les autorisations nécessaires, subventionnent les accueils, fournissent des aides ponctuelles.

Les parents sont invités à participer aux différentes animations et rencontres qui leur seront proposées : portes ouvertes, fête de centre, animations, réunions d'information...

Afin de renforcer les liens avec les familles les élus et le personnel souhaitent :

- Améliorer la communication en rendant davantage compte des réussites et des difficultés de l'enfant.
- Échanger régulièrement via les outils de communication destinés aux parents.
- Informer clairement les familles sur le projet éducatif, les projets pédagogiques, les projets d'animations et les activités qui en découlent.
- Présenter le programme d'animations des vacances à l'ouverture des inscriptions
- Diffuser les règlements intérieurs et de fonctionnement.
- Mettre à jour à chaque rentrée scolaire l'organigramme du personnel.

5°) Liens avec l'école

Dans le cadre de la continuité éducative de nombreuses actions ont déjà été mises en place.

L'école et la mairie souhaitent poursuivre et renforcer encore les liens entre elles dans divers domaines notamment **dans le cadre du développement durable** (visites des lieux culturels et environnementaux de la commune, projet d'un jardin des écoliers, en permaculture, au clos de l'aumône), **dans l'accompagnement à la scolarité** (optimisation des conditions d'apprentissage notamment en équipant les salles de classe en matériel informatique et numérique, lien avec la bibliothèque municipale, actions passerelles entre la halte-garderie et l'école maternelle, un livre offert aux enfants à leur entrée à l'école élémentaire à partir de septembre 2022, un dictionnaire offert à la fin de leur scolarité, mise en valeur des travaux des enfants dans un lieu communal), **dans le cadre de la citoyenneté** (cérémonies commémoratives, élection du Conseil Municipal Jeune), **à l'occasion de projets solidaires, de projets en partenariat** (portes ouvertes, fête des enfants en juin), **d'actions de prévention** (permis piéton ou vélo...)

La mairie veillera à adapter les différents espaces et matériels afin de faciliter l'accessibilité des enfants porteurs de handicap, de tous types de handicap. Elle prend en charge le financement d'une assistante de vie scolaire lors de la pause méridienne si cela s'avère nécessaire. Dans le projet des deux nouvelles classes en élémentaire, une salle de soins et des toilettes adaptées sont prévues.

L'objectif mutuel est de favoriser la communication entre l'école et les différents services enfance-jeunesse afin de renforcer la continuité éducative sur tous les temps d'accueil de l'enfant.

6°) Les objectifs éducatifs des temps d'accueil

Les accueils de loisirs, mercredi et vacances

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour accueillir des mineurs.

Son rôle éducatif est complémentaire à celui des familles puisqu'il s'intègre dans la vie de l'enfant.

Afin d'avoir une réflexion globale il est utile de privilégier les échanges et les dialogues entre toutes les personnes qui évoluent autour de l'enfant.

La première mission de l'accueil de vacances et du mercredi est d'offrir des moments de détente, de loisirs tout en développant une fonction éducative et sociale.

Le périscolaire

Le périscolaire doit compléter la journée d'école en apportant des repères sécurisants et adaptés à chaque tranche d'âge. Favoriser le rythme de l'enfant, développer son autonomie et son ouverture aux autres.

L'accueil ne doit pas être synonyme de garderie. Des jeux, des loisirs, des activités variées dans une volonté pédagogique réelle et dans une démarche de qualité seront proposés par les animateurs.

Des ateliers sous forme de découvertes culturelles, sportives doivent être mis en place. Ces activités visent aux apprentissages et aux savoirs.

La pause méridienne

Le repas fait partie d'un temps d'animations pédagogiques et d'apprentissages. C'est l'occasion de sensibiliser les enfants aux goûts, aux saveurs, au gaspillage, au tri...

Les projets pédagogiques des différentes structures sont consultables sur le lieu d'accueil, sur le portail famille et sur le site de la commune.

7°) Temps de préparation pédagogique

Du temps administratif est prévu afin d'établir des projets et de créer du lien entre les structures. Des réunions de préparation et des bilans sont faits régulièrement.

Des documents sont à élaborer dans le cadre de ces réunions : Le projet pédagogique, les projets d'animations, les grilles d'évaluation des activités proposées, le calendrier des communications aux familles...

8°) Les jeunes

Les jeunes Mardésiens scolarisés au collège sont accueillis au Foyer Jeunes de Chécy dans le cadre d'une convention.

Ils sont accueillis pendant le temps périscolaire et extrascolaire (hors grandes vacances) au sein de l'espace jeunesse au même tarif que les enfants de Chécy.

Un séjour jeunes intercommunal, avec les villes de Saint-Jean de Braye et Boigny-sur-Bionne a été mis en place afin de permettre aux jeunes de vivre une aventure collective. Les trois municipalités souhaitent poursuivre cette coopération et renouveler la convention.

9°) La petite enfance :

Halte-garderie municipale

L'île aux enfants située au cœur du centre de loisirs des Coteaux de Mardié permet un accueil collectif des enfants de moins de 4 ans. La structure a une capacité globale de 12 enfants dont 1 place d'urgence.

Elle vise à la socialisation précoce, à la mixité sociale et ainsi à l'intégration de l'enfant dans son environnement quotidien et à venir.

Ce mode de garde est construit en fonction des demandes de la famille en tenant compte aussi de l'enfant et de son équilibre.

La Halte - garderie « l'Île aux enfants » s'inscrit ainsi dans une mission globale d'animation locale et de services aux familles.

Objectifs éducatifs

L'île aux enfants a pour mission d'aider les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle en accueillant leur jeune enfant de manière occasionnelle ou régulière. Elle a pour rôle de favoriser l'éveil, le développement, la socialisation des enfants en les amenant vers l'autonomie tout en veillant à leur bonne santé et en assurant leur sécurité physique et psychique. Ses interlocuteurs privilégiés sont le centre de loisirs et l'école maternelle. Des passerelles sont proposées afin de préparer les plus grands au passage à l'école.

Le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique de la structure sont consultables sur le lieu d'accueil, sur le portail famille et sur le site internet de la commune.

10°) Le CMJ (Conseil Municipal Jeune)

Le CMJ constitue une véritable école d'apprentissage de la démocratie, de la responsabilité citoyenne et de l'autonomie.

Le succès des projets portés par le CMJ est lié à l'adéquation entre l'implication des jeunes élus, des partenaires et des parents.

Le CMJ permet d'institutionnaliser la place de l'enfant dans la commune, ils peuvent s'exprimer, émettre des avis, être écoutés et faire des propositions constructives.

Objectifs éducatifs

Apprendre à exprimer des idées, confronter ses opinions à celles des autres, apprendre à vivre ensemble.

Prendre conscience de son appartenance au groupe, à la collectivité.

Apprendre à monter un projet de sa conception à sa réalisation en s'inspirant des valeurs éducatives du projet éducatif.

Conclusion

Le temps d'animation consacré aux enfants dans les différents lieux d'accueil, quelle que soit la tranche d'âge, doit être récréatif et ludique mais il doit également avoir une fonction éducative, culturelle et sociale.

Nous devons inscrire cette démarche de qualité lors des différents temps d'accueil

Les règlements intérieurs des accueils périscolaire et extrascolaire, du restaurant scolaire et de la halte-garderie et **les projets pédagogiques** de la halte-garderie, de l'ACM, du restaurant scolaire sont consultables dans les différentes structures **d'accueil, sur le portail famille et sur le site internet de la commune.**